

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 24 avril 2012

N° BS AVRIL 2012 1

Objet :

Equipement Taranis Argas

Le 24 avril 2012 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées : 23 Nombre de suffrages exprimés : 23 VOTES : Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Date de convocation : 17 avril 2012	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> 20/05/12 AR N° : 007-250702388- 20120424 BS 04 2012_1 - DE - 1-1
---	---

Présents : Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Robert BRUGERE, Lorraine CHENOT, Jacqueline CALIXTE, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Jean Roger DURAND, Marie-Christine GIT, Marie-Françoise LANOOTE, Régine LEMESRE, Raoul L'HERMINIER, Marie-Claire PAQUELET-GARDES, Sébastien PRADIER, Véronique ROUSSELLE, Michel TALAGRAN

Excusés représentés, Dominique ALLIX, Bernard BONIN, Marie-Françoise NEY, Simon PLENET,

Excusés : Sabine BUIS, Christian MOYERSON,

Absents : Pascal BONNETAIN, Franck BRECHON, Jacques CRAMMER, Jean -Luc FLAUGERE, François JACQUART, Georges MURILLON, Maxime NOUGIER, André ROUY.

Contexte

Le site Natura 2000 du Tanargue (B26 partie Montagne) couvre près de 14.000 hectares, et se compose de milieux riches et variés. Une large partie du site est également désignée en tant qu'Espace Naturel Sensible du département de l'Ardèche. La mise en oeuvre de la politique Natura 2000 inclue des actions d'animation et d'éducation au territoire, qui peuvent être réalisées grâce à des aménagements dédiés. Dans ce cadre, le sentier d'interprétation "Taranis Argas" a été créé sur le site de la Croix de Bauzon à travers un projet LIFE "Nature et Territoire".

Objectif de l'action

Les équipements de ce sentier (platelage, panneaux, barrières), ont sensiblement souffert des intempéries. Pour un fonctionnement optimal de l'aménagement, ils demandent à être réhabilités ou repensés.

Descriptif

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement global des activités de pleine nature à la Croix de Bauzon actuellement menée par le Syndicat de la Montagne Ardéchoise (SMA). Dans ce cadre, le SMA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action.

Coût estimatif TTC: 15 000 €

Financement prévu :

Etat - Natura 2000 : 7 500 €

Département de l'Ardèche ligne ENS : 7 500 €

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise

Date de démarrage prévue: 01/2012

Date de fin prévue: 12/2013

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER l'action présentée,
- D'APPROUVER les modalités de financement présentées,
- D'AUTORISER la Présidente à mettre en œuvre la délégation de paiement au SMA
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Jaujac, le 24 avril 2012,
Pour extrait conforme

La Présidente



Lorraine CHENOT

